

L'IMPÉRIEUSE STATION D'ÉPURATION

DOSSIER

historique

> En 2016, la Communauté de Communes a réalisé une étude comparative pour le traitement des eaux usées des territoires urbanisés le long de la Colagne. Celle-ci couvrait les ouvrages épuratoires de Marvejols/Antrenas/Montrodat, de Chirac et du Monastier (Bourgs-sur-Colagne). L'objectif était de trouver le meilleur compromis technico-économique entre l'implantation d'une unique station d'épuration intercommunale au plus bas de la Colagne ou la conservation des 3 ouvrages distincts. En concertation avec les différents partenaires, financeurs et services de l'État, cette étude a conclu à la pertinence de conserver les 3 ouvrages existants et a surtout affirmé **l'urgence de la reconstruction et l'extension** de la station d'épuration de Marvejols/Antrenas/Montrodat. En parallèle, il a été demandé à la Communauté de Communes de travailler sur un plan d'actions de réduction des eaux claires parasites.

> En 2017-2018, la Communauté de Communes a débuté un **diagnostic des réseaux d'eaux usées** de Marvejols notamment, au niveau des secteurs identifiés comme les plus problématiques. Un programme d'actions et des propositions de travaux sur les réseaux d'assainissement ont été formulés et des actions ont été engagées (mise en séparatif des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Marvejols).

> Depuis 2020, la Communauté de Communes a engagé plusieurs missions d'études et de maîtrise d'œuvre pour **définir un site d'implantation** des futurs ouvrages épuratoires et préciser les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Marvejols/Antrenas/Montrodat. Plusieurs sites ont été envisagés :

- à Bourgs-sur-Colagne, plus en aval sur la Colagne, en rive gauche, sur un terrain agricole cultivé. Le positionnement du poste de relevage et du bassin d'orage, intégralement en zone inondable, était non satisfaisant. Cette option a été abandonnée.

- à Bourgs-sur-Colagne, en surplomb de la station d'épuration actuelle, sur un terrain boisé à défricher, présentant un très fort dénivelé qui aurait imposé des travaux de terrassements et l'édification de murs de soutènement démesurés. Le poste de relevage et le bassin d'orage étaient, là aussi, intégralement en zone inondable. L'option a également été abandonnée.

- à Marvejols, en rive gauche de la Colagne, plus en amont de la station d'épuration actuelle, sur un terrain présentant les mêmes caractéristiques que le site précédent. Le poste de relevage principal était, en revanche, sorti de la zone inondable (implantation en rive droite). Cette option a été abandonnée puisqu'elle présentait des problématiques sanitaires et paysagères avec des bassins épuratoires de traitement des effluents implantés face à la zone d'activités du Pont Pessil et visibles depuis le quartier de la gare.

- à Marvejols, en rive droite de la Jourdanne, plus en amont sur la route de Palhers, sur un terrain plat ne nécessitant pas d'importants travaux de terrassement, situé hors

zone inondable, facile d'accès pour l'exploitation future et suffisamment isolé pour limiter les nuisances potentielles.

